

AVIS

PROJET DE CREATION D'ITINERAIRE DE VOIES CYCLABLES

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la Commune de Bovernier soumet à l'enquête publique le projet de création d'itinéraire de voies cyclables entre Bovernier et le col de Champex.

Le dossier peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture. Les éventuelles oppositions doivent être motivées et déposées auprès de l'Administration communale, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication.

Administration communale